

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : 11A1131-20/09/1990

Date de publication : 20/09/1990

SECTION 3 CONVENTIONS. TERMINOLOGIE

Sommaire :

SECTION 3

Conventions. Terminologie

SOUS-SECTION 1

Unité de longueur

SECTION 3

Conventions. Terminologie

SOUS-SECTION 1

Unité de longueur

L'unité de longueur est le mètre ; les mesures sont exprimées au centimètre près.